



abus de confiance ou non ?

Par **Marylineetelvina**, le **02/08/2012** à **23:07**

Bonjour, je vais faire 18 ans dans 2 mois et je me suis aperçu en voulant commencer à m'inscrire pour le permis que ma mère a vidé mon compte bancaire sur lequel elle avait une procuration. Ce compte est a mon nom mais c'est elle qu'il l'a ouvert, je possède près de 2500 euros dessus et il n'en reste plus que 20. J'ai donc demandé a la banque un relevé des transferts effectués depuis 3 ans (divorce de mes parents) et elle a tout déplacé sur un autre compte auquel je n'ai aucun accès. Elle refuse catégoriquement de me rendre l'argent et prétend " me le rendre quand elle estimera que je le mérite " . Je souhaite donc savoir si je peux entrainer une procédure pour récupérer cet argent. Il y a le meme cas pour mon frère de 16 ans.

Merci d'avance de vos réponses.